

Compte-rendu de la commission permanente du Conseil Départemental du Lundi 20 Juin 2022

Finances – Budget

22. 160 - Immobilière 3F garantie d'emprunt Courbevoie

Il est proposé de garantir à 100 % ce nouveau contrat de prêt n° 134371, dont le montant reste inchangé (6,4 M€), et dont les six lignes viennent respectivement financer :

- 11 logements destinés à des locataires en situation de grande précarité
- 16 logements destinés à des locataires éligibles aux locations HLM
- 11 logements destinés à des personnes ne pouvant prétendre aux locations HLM,
- mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé

En raison du faible risque de défaillance de l'emprunteur, qui présente un bilan dépassant les 10 Md€, cette garantie départementale ne présente pas de risque financier majeur. En contrepartie de la garantie financière, la SA d'HLM octroie au Département un droit de réservation sur 8 des 38 logements.

Vote pour à l'unanimité

Commande publique

22. 141- Compte-rendu des marchés et avenants - janvier-mars 2022

Liste complète

Vote pour à l'unanimité

22. 142 - Groupement de commandes - Hauts-de-Seine, Yvelines et EPI 78/92 - vêtements, chaussures de travail, équipements de protection individuelle

Les besoins des départements et de l'EPI 78/92 ont été estimés sur la base des montants consommés au cours des trois dernières années :

	Réalisé en € TTC 2019-2020	Réalisé en € TTC 2020-2021	Réalisé en € TTC 2021-2022
CD92	149 866,44	135 720,82	78 168,91
CD78	53 487,71	63 846,31	110 000,00
EPI 78/92	107 155,20	105 583,20	76 454,10
Total	310 509,35	305 150,33	264 623,01

Vote pour à l'unanimité

22. 151 - Groupement de commandes - Hauts-de-Seine / Yvelines / EPI 78/92 - prestations de formations - prévention des risques professionnels, santé et sécurité au travail

Proposition de constituer un groupement de commandes entre l'Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine pour conclure trois marchés de formation en prévention des risques professionnels, santé et sécurité au travail.

Il s'agit du renouvellement d'une convention signée en 2018. Le Département des Hauts-de-Seine a été désigné comme coordonnateur.

Type de prestation	Part prévisionnelle au Département des Hauts-de- Seine en € HT / an		Part prévisionnelle au Département des Yvelines en € HT / an		Part prévisionnelle de l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine en € HT / an	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Lot n°1 : Formations aux risques professionnels spécifiques	12 500 €	60 000 €	Sans	30 000 €	Sans	30 000 €
Lot n° 2 : Autorisation de travail et habilitation	20 000 €	90 000 €	Sans	75 000 €	Sans	75 000 €
Lot n°3 : Formation à la sécurité incendie et premiers secours	20 000 €	80 000 €	Sans	40 000 €	Sans	40 000 €
Total	52 500 €	230 000 €	Sans	145 000 €	Sans	145 000 €

Vote pour à l'unanimité

22. 143 - Groupement de commandes - Hauts-de-Seine / Yvelines - prestations de maintenance et évolution - progiciel « Horus » (progiciel de gestion de la protection maternelle et infantile).

Les montants minimums et maximums prévisionnels annuels sont identiques pour les deux départements : 95 000 € HT minimum et 305 000 € HT maximum.

A ce jour, il est envisagé de relancer ce marché par la voie d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R. 2122-3 3° du code de la commande publique. En

effet, le périmètre fonctionnel de la solution « HORUS » est maîtrisé de bout en bout par la société GFI (éditeur et mainteneur de la solution), qui dispose de l'exclusivité sur sa solution.

Vote pour à l'unanimité

22. 150 - Groupement de commandes - départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine - matériels de conservation

Groupement de commandes entre Hauts-de-Seine et Yvelines, en vue de la réalisation de prestations d'acquisition de produits et de matériels de conservation, de restauration et de présentation de fonds d'archives et de collections patrimoniales.

On estime que les besoins 240 034,75 € HT pour les deux Départements, soit respectivement 81 286,48 € HT pour Yvelines et 158 748,27 € HT Hauts-de-Seine. Le Département des Yvelines a été désigné comme coordonnateur

Vote pour à l'unanimité

22. 152 - Groupement de commandes départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines - fourniture de logiciels et prestations associées

Le Département des Yvelines a été désigné comme coordonnateur. La durée du contrat n'est pas précisée.

Pour le Département des Hauts-de-Seine :

- 6 900 000 € HT minimum
- 26 700 000 € HT maximum

Pour le Département des Yvelines :

- 4 200 000 € HT minimum
- 16 500 000 € HT maximum.

Vote pour à l'unanimité

Affaires sociales – Solidarités

22. 159 - Partage et exploitation des données en périnatalité – Convention avec l'ORS, l'ARS et l'INSERM

En renouvelant sa convention avec l'Institut Paris Région pour l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France (ORS) – un département technique de l'Institut –, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour le partage et l'exploitation de données en périnatalité à partir des premiers certificats de santé de l'enfant, le Département souhaite poursuivre sa démarche d'amélioration de son système de suivi épidémiologique, engagée avec les 7 autres départements franciliens et en partenariat avec l'ARS, l'INSERM et l'ORS.

Vote pour à l'unanimité

Personnes handicapées

22. 159 - MDPH - mise à disposition de personnel départemental -convention

La convention de mise à disposition du 1er juillet 2016 entre le Département des Hauts-de-Seine et la MDPH arrivant à échéance le 30 juin 2022, le département veut élaborer une nouvelle convention de mise à disposition des agents départementaux (115 effectifs budgétaires) incluse dans le prochain renouvellement de la convention.

Le Département des Hauts-de-Seine consent cette mise à disposition de personnel au G.I.P « MDPH » sans contrepartie financière. Le G.I.P « MDPH » n'est ainsi pas tenu au remboursement des dépenses liées à la rémunération, aux cotisations et contributions afférentes ainsi que des charges versées par le Département, pendant toute la durée de la mise à disposition.

Vote pour à l'unanimité

22. 137- Fonds de compensation du handicap - protocole de financement - 2022

Chaque Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a créé en son sein un fonds départemental de compensation du handicap, dont elle assure la gestion et qui accorde une aide financière aux personnes handicapées pour faire face au reste à charge, après déduction de la prestation de compensation handicap.

Les membres du comité de gestion sont le département, l'Etat, la caisse primaire d'assurance maladie et la région.

2021 : 327 dossiers de demandes reçus pour un montant total de 524 746 €.

2020 : 220 dossiers pour 334 050 € (faible niveau dû à la crise sanitaire).

Le département propose de maintenir sa participation à **90 000 €**.

Participation des autres membres :

- Région : 304 775 €
- Caisse primaire d'assurance maladie : 81 000 €
- Etat : 57 838 € en 2021.

La MDPH a récemment rapproché l'évaluation de la prestation de compensation de handicap (PCH) avec celle du fonds de compensation afin de simplifier et d'automatiser les démarches.

Vote pour à l'unanimité

22. 179 - MDPH 92 - Protocole annuel de financement - Année 2022

Le budget départemental 2022 en faveur du GIP s'établit à **5 526 967 € en fonctionnement et 110 300 € en investissement, soit un montant total de 5 637 267 €.**

Vote pour à l'unanimité

Transports

22. 147 - CTEC - Actions en faveur de l'usage du vélo

La région et les départements franciliens souhaitent maintenir la possibilité d'un cofinancement des actions des communes et de leurs groupements en faveur du vélo, et veulent établir une CTEC (convention territoriale d'exercice concerté des compétences). Ainsi, celle-ci permettra de préciser les modalités de l'action commune de ces collectivités pour l'exercice de cette compétence. Le projet de convention a été validé à l'occasion de la conférence territoriale de l'action publique réunie par la région Île-de-France le 21 mars 2022.

"La convention prévoit que, dans un premier temps, le contenu du programme d'actions en faveur du vélo fera l'objet d'une élaboration concertée préalable entre la commune ou le groupement de communes maître d'ouvrage d'une part, et la région et le département d'autre part. Une fois le contenu du programme arrêté, le financement de sa mise en œuvre est assuré par la région dans le cadre de ses dispositifs contractuels (plan vélo régional et « RER V »), que le Département peut compléter selon ses propres dispositifs en vigueur, dans la limite d'une participation minimale du maître d'ouvrage de 20 %."

Le département demande donc d'approuver le projet de convention territoriale d'exercice concerté des compétences relative au financement des actions en faveur de développement de l'usage du vélo en Île-de-France.

Vote pour à l'unanimité

22. 145 - Prolongement du RER E à l'ouest - convention de financement

Le prolongement du RER E à l'Ouest nécessite un nouveau tunnel de 8 kilomètres entre la station Haussmann-Saint-Lazare, son terminus actuel, et la commune de Nanterre et de réaménager la ligne existante entre Nanterre et Mantes-la-Jolie, sur une longueur de 47 kilomètres. Trois nouvelles gares : Porte Maillot, La Défense et Nanterre-la-Folie. La maîtrise d'ouvrage est confiée à la SNCF.

La mise en service aura lieu en 2023 pour le tronçon entre Saint-Lazare et Nanterre, puis 2024 entre Nanterre et Mantes-la-Jolie.

Le financement initial est assuré par sept partenaires, en vertu d'un protocole-cadre signé en 2016 : la Région Île-de-France, l'État, la Société du Grand Paris, la SNCF, les départements des Hauts-de-Seine (150 M€), des Yvelines (200 M€), et la Ville de Paris, pour un montant total de 3,267 Md€.

Les surcoûts sont de 2,159 Md€ (audités par IdF Mobilités).

« Les autorisations d'engagement du protocole-cadre ayant été consommées, il a été nécessaire, pour permettre la poursuite des travaux, d'engager un premier protocole-relais, que vous avez approuvé en séance publique du 12 février 2021, à hauteur de 182 M€ 2012, répondant à un besoin de couverture provisoire permettant d'engager les marchés prévus en 2021, et au 1er trimestre 2022. Vous avez ensuite approuvé un deuxième protocole-relais lors de la réunion de la Commission permanente du 23 mai 2022, pour un montant de 471,2 M€ 2012, pour permettre à SNCF Réseau de faire face à ses besoins de financement jusqu'en novembre 2022. La présente convention a donc pour objet de mettre en place le financement afférent à ce deuxième protocole-relais, afin d'assurer la poursuite de l'opération sans interruption. »

(en millions)	€ 2012	€ courants prévisionnels
État	251,6	301,545
Région Île-de-France	145,1	173,925
CD 92	23,6	28,234
CD 78	31,1	37,270
Paris	19,8	23,717
Total	471,2	564,691

Vote pour à l'unanimité

22. 146 - Passage à niveau n° 9 Antony - avenant n° 1 à la convention de financement

	Plan initial	Plan final
Région	9,349	12,349
Département	4,300	4,300
SNCF Réseau	6,824	9,424
État	6,824	6,824
SNCF Réseau /Plan de relance de l'Etat	-	5,470
	27,298	38,368

Vote pour à l'unanimité

22. 148 - Protocole transactionnel - T10 - préjudice économique - Châtenay-Malabry

Dans le cadre de la commission d'indemnisation amiable mise en place par le Département des Hauts-de-Seine et Île-de-France Mobilités pour émettre un avis sur les demandes d'indemnisation présentées par les professionnels riverains des travaux, ou situés à proximité, du fait des travaux du T10, reçoit une demande indemnitaires pour un montant total de 237 967,76 € d'un commerçant.

Lors de la réunion du 13 avril 2022, en sa formation « travaux du tramway », la commission d'indemnisation amiable a retenu que, sur la période de janvier à septembre 2021 inclus, les travaux du tramway T10 réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département ont causé audit commerce un préjudice indemnisable, dans la limite de 133 439 €. Le département demande d'approuver le protocole transactionnel à hauteur de 133 439 €.

Vote pour à l'unanimité

22. 181 - T1 – CODEVAM – SELARL BPV - Acquisition et indemnisation

Le prolongement du tramway T1 de la station « Les Courtilles » à Asnières-sur-Seine au tramway T2 à Colombes couvre 6,4 kilomètres et nécessite l'acquisition de 187 parcelles, dont 34 bâties.

La société d'économie mixte de la ville de Colombes (CODEVAM) est concernée par l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section L n° 327 située avenue de Stalingrad à Colombes, incluse dans le périmètre du projet de tramway.

Madame Simone LAGRENE est également concernée par l'acquisition de trois lots de copropriété situés dans l'immeuble du 1, rue Alexis Bouvier à Colombes, édifié sur la parcelle cadastrée section H n° 248, inclus dans le périmètre du projet de tramway.

- Acquisition parcelle : 8 380,50 €
- Frais d'acte : 1 500 €
- Indemnisation Mme Lagrene : 52 183 €
- Frais d'acte : 2 000 €

Vote pour à l'unanimité

Education

22. 163 - T1 – EMIS - conventions de rattachement - Année scolaire 2022-2023

Les personnels anciennement « TOS » (Techniques, ouvriers et de service) sont désormais « ATTEE » (Adjoints techniques territoriaux des établissements).

Il existe une « équipe mobile d'intervention en suppléance » (EMIS) d'ATTEE depuis 2008 au département. L'EMIS contribue à rendre aux établissements un service performant grâce au dynamisme et à la qualité des agents qui la composent, mais également en raison de la grande réactivité que permettent ses modalités de fonctionnement.

Le présent rapport a pour objet de soumettre l'approbation pour l'année scolaire 2022-2023, **des quatre conventions de rattachement des brigades de l'EMIS aux collèges publics suivants :**

- collège Van Gogh à Clichy : brigade nord ;
- collège Victor Hugo à Issy-les-Moulineaux : brigade centre – section d'Issy ;
- collège Maréchal Leclerc à Puteaux : brigade centre – section de Puteaux ;
- collège Henri Barbusse à Bagneux : brigade sud

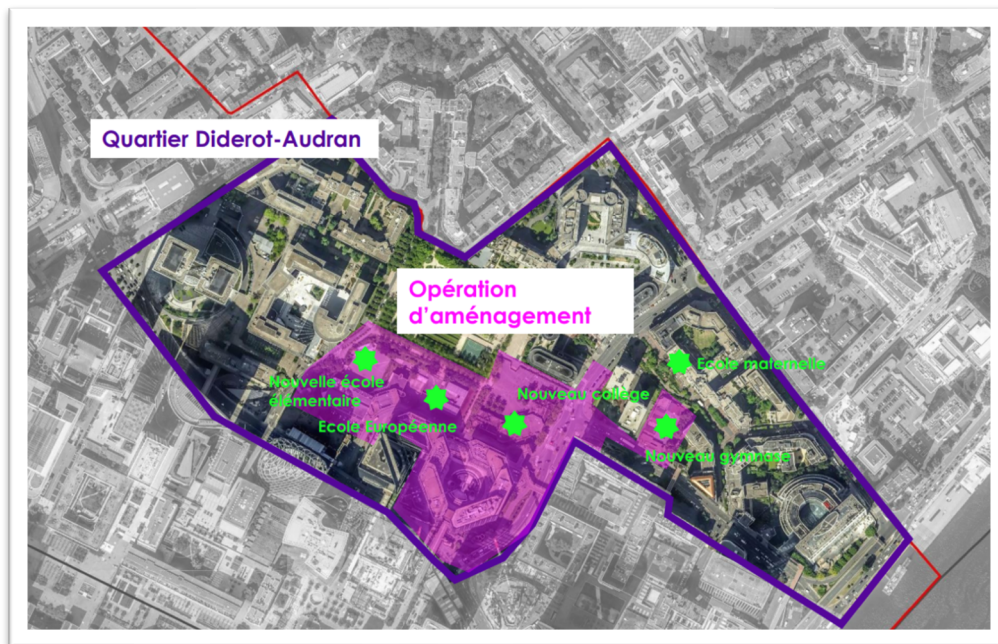
Vote pour à l'unanimité

22. 166 - Convention cadre opération aménagement Courbevoie

La commune de Courbevoie a été retenue en 2019 pour accueillir la future Ecole Européenne, et le choix s'est porté sur le quartier Diderot-Audran, situé à l'interface du quartier d'affaires de La Défense et du centre-ville de Courbevoie. La réalisation de l'Ecole Européenne est ainsi rendue possible par une opération-tiroirs impliquant la déconstruction-construction d'équipements publics départementaux et communaux du quartier, à savoir le collège Les Renardières, le gymnase des Renardières, l'école élémentaire André Malraux, et l'école maternelle Corvette.

La convention porte sur un périmètre, divisé en 2 secteurs A et B, défini dans l'annexe 3 de la convention, qui intègre la déconstruction-construction de l'ensemble immobilier « Les Miroirs », la requalification des espaces publics, l'extension du parc Diderot, la construction de l'Ecole Européenne, la reconstruction de l'école Malraux, du gymnase et du collège des Renardières, ainsi que le développement du « Projet Immobilier Alsace » en programme tertiaire.

Outre les coûts relatifs à la réalisation des équipements, le coût des espaces publics a été estimé par Paris La Défense à 43,7 M€ TDC. A ce jour, le plan de financement n'est pas établi et fera donc l'objet d'échanges ultérieurs entre les parties.



Vote pour sauf le groupe communiste, qui regrette l'absence de construction de logements.

22. 158 - Subvention à la Fabrique de Kairos

L'association Fabrique de Kairos pour l'organisation du trophée d'improvisation financé par une subvention de 32 950 €.

Six collèges, participant en binôme, ont été identifiés pour participer à ce trophée :

- les collèges République à Nanterre et Moulin Joly à Colombes ;
- les collèges Petit pont à Clamart et Armande Béjart à Meudon ;
- les collèges Nicolas Ledoux au Plessis-Robinson et Léonard de Vinci à Châtenay-Malabry.

Chacun a pu bénéficier au cours de l'année, de 30 heures d'ateliers, et de match respectif dans chacun des collèges binômes. Un groupe de six élèves, constitué d'un élève par collège, a participé à la finale régionale au mois de mai 2022

Vote pour à l'unanimité

22. 139 - Subvention à " La ligue de slam "

4 collèges ainsi que la maison d'arrêt de Nanterre (quartier des mineurs) vont participer cette année au trophée slam de la « Ligue Slam de France ». Cycle de six séances de deux heures et d'une représentation publique dans le collège.

- Paul Bert à Malakoff ;
- Henri Wallon à Malakoff ;
- Pasteur à Gennevilliers ;
- Jean Macé à Suresnes.

Le coût est de 11 000 €.

Vote pour à l'unanimité

22. 140 - Protocole transactionnel - ELIOR ELRES - restauration 2018-2022 - collèges publics

Dans le cadre de la deuxième année d'exécution de ce contrat, les collèges ont fermé en raison de la crise sanitaire liée à la propagation de la COVID-19, à compter du 16 mars 2020. Leur réouverture progressive a eu lieu à partir du 4 juin 2020, pour quelques collèges, mais très peu de demi-pensionnaires (1 % de l'effectif de juin 2019) se sont présentés pour se restaurer. Durant cette période, la société Elior n'a donc pas pu exercer pleinement son activité de restauration, et n'a ainsi généré aucun chiffre d'affaires. L'aggravation du déficit s'élèverait à 771745,62 €. Une prise en charge de 90 % de ce montant revient donc à proposer une indemnisation à hauteur de 694 571,06 €. Elior a accepté ce montant d'indemnisation représentant 63 % de la demande initiale.

Intervention d'Astrid Brobecker

Nous voterons contre ce protocole transactionnel puisque les différents éléments permettent de penser que les magistrats pourraient se baser sur le fait qu'Elior a déjà bénéficié du soutien de l'Etat pendant la crise covid à travers les aides aux entreprises et à travers la prise en charge partielle de l'indemnisation des heures chômées.

Nous savons par ailleurs que les contrats entre les collectivités et la restauration scolaire sont en train d'être révisés avec des taux de 7 et 8% de hausse. Nous sommes inquiets des répercussions que ces

hausse pourraient avoir sur les familles et nous espérons que le conseil départemental sera solidaire de ces familles si le coût du repas augmente.

Le président Siffredi indique que la question n'est pas à l'ordre du jour mais que l'augmentation du prix des repas ne sera pas impactée sur les familles.

Vote contre des 12 élus de l'opposition

22. 164 - Personnalité qualifiée - conseil d'administration - Collège George Sand

Le Département est consulté sur la désignation d'une unique personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège George Sand de Châtillon. Cette désignation incombe, après que notre assemblée se sera prononcée, au directeur académique des services de l'éducation nationale.

Je soumetts à votre avis la proposition du Chef d'établissement du collège, de désigner Mme Rosa Palmieri en qualité de personnalité qualifiée au sein du Conseil d'administration du Collège George Sand. Directrice du service jeunesse de la ville de Châtillon, Madame Palmieri est reconnue pour sa connaissance du territoire et son implication dans les politiques municipales liées à la jeunesse

Vote pour à l'unanimité

Désignations

22. 136 - SMO Seine & Yvelines numérique - désignation de représentant

Le syndicat a pour objet le développement des outils et des usages numériques de ses membres, sur la base d'une mutualisation et d'une mise en commun des technologies de gestion, d'information et de communication.

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. Larghero	Mme Tilly
Mme Léandri	Mme Le Moal
M. Courtès	Mme Limoge
M. Lam	M. Franchi
Mme Lederman	M. Coscas

Vote pour à l'unanimité

Sports

22. 172 - Conférence des financeurs du sport IdF désignation

Il est nécessaire aujourd'hui de désigner un représentant et son suppléant pour siéger à la conférence des financeurs du sport d'Île-de-France. La conférence des financeurs du sport a pour mission d'émettre des avis concertés sur le financement des projets les plus structurants, en adéquation avec la stratégie et les orientations du projet sportif territorial adopté préalablement par la conférence régionale du sport.

M. Daniel Courtès titulaire et Mme Nathalie Léandri suppléante.

Vote pour à l'unanimité

22. 171 - Conférence Sport - Subventions - Associations et comités sportifs départementaux

En 2021, le département des Hauts-de-Seine comptait environ 336 100 licenciés, plus de 2 000 associations sportives déclarées et 379 sportifs de haut niveau.

Des subventions de fonctionnement annuelles sont attribuées aux 42 comités sportifs départementaux éligibles, et de subventions spécifiques à 14 d'entre eux, au titre de la mise en œuvre de programmes d'actions départementaux ainsi que soutien financier à quatre associations, pour l'organisation de manifestations sportives départementales.

Vote pour à l'unanimité

Contractualisation municipale

22. 174 – CDDV Neuilly-sur-Seine 2022 – 2024

Section d'investissement	Montant	dont valorisation au titre du développement durable
réhabilitation du centre aquatique	700 000 €	-
requalification des allées de Neuilly	3 600 000 €	360 000 €
requalification du triangle des Sablons	1 800 000 €	90 000 €
requalification de la place Gouraud et de la rue du château	900 000 €	45 000 €
sous-total investissement	7 000 000 €	495 000 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
établissements municipaux d'accueil du jeune enfant	600 000 €
activités culturelles	1 969 269 €
coordination gérontologique	300 000 €
sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	2 869 269 €

TOTAL	9 869 269 €
--------------	--------------------

Les 12 élus de l'opposition ne prennent pas part au vote.

22. 175 – CDDV Clamart 2022 – 2024

Section d'investissement	Montant	dont valorisation au titre du développement durable
Reconstruction et rénovation du complexe sportif Jules-Hunebelle	7 000 000 €	700 000 €
Sous-total investissement	7 000 000 €	700 000 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 162 940 €
Activités culturelles	104 331 €
Activités sportives	334 527 €
Coordination gérontologique	6 219 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	1 608 017 €

TOTAL	8 608 017 €
--------------	--------------------

Les 12 élus de l'opposition ne prennent pas part au vote.

22. 177 – CDDV Asnières-sur-Seine 2022 – 2024

Section d'investissement	Montant de la subvention attribuée	Dont valorisation au titre de développement durable
Transformation du centre administratif et social en pôle culturel	7 000 000 €	350 000 €
Sous-total investissement	7 000 000 €	350 000 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	2 661 645 €
Relais d'assistantes maternelles	31 725 €
Activités culturelles	388 401 €
Activités sportives	241 896 €
Coordination gérontologique	392 709 €
Politique de la ville	466 482 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	4 182 858 €

TOTAL	11 182 858 €
--------------	---------------------

Les 12 élus de l'opposition ne prennent pas part au vote.

22. 178 – Convention territoriale d'exercice concerté des compétences - Contrats d'aménagement régionaux

La loi a posé le principe de l'interdiction du cumul des subventions entre la Région et le Département, si ce n'est dans le cadre d'une convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) issue de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

En sa qualité de chef de file sur la compétence « aménagement et développement durable du territoire », la Région Île-de-France a donc proposé aux Départements franciliens d'approuver une CTEC relative au dispositif des contrats d'aménagement régionaux afin de permettre aux communes maîtres d'ouvrage de solliciter pour une opération un soutien financier à la fois départemental et régional.

Un comité de suivi composé conjointement des services régionaux et départementaux se réunit une fois par an en tenant compte du calendrier budgétaire des instances régionales et départementales.

Vote pour à l'unanimité

Habitat – Politique de la ville

22. 176 – Aides départementales – Habitat privé

Montant total de 56 092 €.

Les travaux éligibles sont regroupés autour de quatre axes :

- les travaux favorisant la maîtrise des charges liées aux consommations énergétiques ;
- les travaux liés à la santé et à l'hygiène ;
- les travaux d'adaptation résultant de la perte d'autonomie pour le public non éligible à l' « APA habitat » ou à la « Prestation de Compensation du Handicap » (PCH) ;
- les travaux liés à la sécurité des biens et des personnes.

La dépense éligible est prise en compte dans la limite d'un plafond de 7 000 € HT, porté à 10 000 € HT en cas d'insalubrité.

Vote pour à l'unanimité

Prévention et Sécurité publique

22. 173 – Attribution de subvention - Politiques locales de prévention de la délinquance - année 2022

Des soutiens financiers sont octroyés à divers organismes (principalement des communes et associations), pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance sur le territoire de trente communes, pour un montant total de 957 692 €. En 2022, 193 projets ont été financés sur 224 déposés. Le taux de nouvelles actions était de 37 % en 2022 (contre 27 % en 2021). Par ailleurs, douze associations différentes sont financées dans le cadre d'une politique de réinsertion et de lutte contre la récidive, en partenariat avec le service pénitentiaire des Hauts-de-Seine.

519 809 € pour les communes du Nord (Asnières, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Levallois, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison, service pénitentiaire des HdS, Suresnes, Villeneuve-la-Garenne) et 434 883 € pour les communes du Sud (Antony, Bagneux, Boulogne Billancourt, Bourg-la-Reine, Châtenay, Chaville, Clamart, **Fontenay-aux-Roses**, Garches, Issy-les-Moulineaux, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Meudon, Saint-Cloud, Sceaux, Sèvres, Vanves, Vaucresson).

Vote pour à l'unanimité

Patrimoine non scolaire

22. 144 – Mise en réforme de véhicules et biens divers départementaux

Le département procède à la rationalisation de son parc automobile, en reformant des véhicules amortis, âgés de plus de 7 ans ou ayant parcouru plus de 120 000 kilomètres, ou gravement accidentés et considérés comme économiquement irréparables. La liste des 4 véhicules à réformer se trouve en annexe 1.

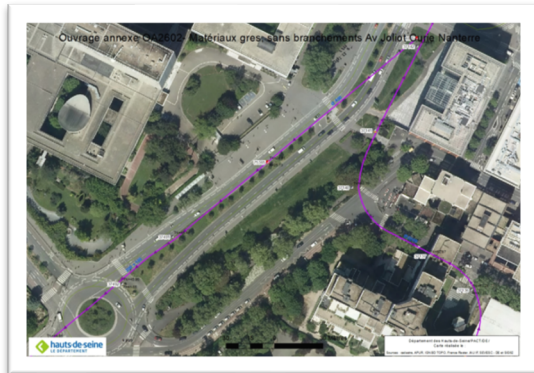
D'autre part, le département se sépare de biens divers, dont la liste se trouve en annexe 2.

Vote pour à l'unanimité

Eau et assainissement

22. 165 – Assainissement – Société du Grand Paris - études ouvrages annexes 2601p et 2602p Ligne 15 ouest – convention

Le Département est amené à engager des études topographiques et de diagnostic de trois collecteurs situés avenue Joliot Curie et rue Pablo Neruda à Nanterre, pour un montant total de **154 518,75 € HT**.



Vote pour à l'unanimité

Développement numérique

22.138 – Association Kentika – adhésion

L'association Kentika est une association indépendante d'utilisateurs et d'utilisatrices de la solution documentaire Kentika Pro (il s'agit d'une solution de gestion électronique de document ou GED). Elle est composée d'une cinquantaine de membres provenant de centres de documentation d'organismes publics et d'entreprises privées.

« Au regard des intérêts du Département précités, je vous propose donc de bien vouloir accepter l'adhésion du Département au Club Kentika, association des utilisateurs de la solution documentaire Kentika Pro. »

Le coût annuel est de 80 € TTC.

Vote pour à l'unanimité

Relations et coopération internationales

22.154 – Mandat spécial Arménie Septembre 2022

Report de la délibération à la séance de juillet 2022

22.154 – Coopération Cambodge septembre 2022

Report de la délibération à la séance de juillet 2022

Tourisme

22.153 – Pass malin - Hauts-de-Seine / Yvelines / SNCF – partenariat

Le dispositif Pass Malin est un dispositif gratuit permettant de bénéficier de tarifs réduits pour l'accès à une sélection d'équipements culturels du territoire des Yvelines et des Hauts-de-Seine par le biais des lignes SNCF.

Ce dispositif propose ainsi au public de découvrir des lieux et activités sur le territoire interdépartemental.

Le dispositif Pass Malin Hauts-de-Seine/Yvelines étant interdépartemental, il a été convenu entre toutes les parties de formaliser, pour 2022, un partenariat tripartite incluant le Département des Hauts de Seine.

Il est demandé d'approuver la convention de partenariat tripartite à conclure avec le Département des Yvelines et SNCF Voyageurs.

Vote pour à l'unanimité

Culture

22.156 – Maison de Chateaubriand – Don d'objets

Don au Domaine de la Vallée-aux-Loups de plusieurs objets ayant appartenu à Juliette Récamier :

- un chevalet en acajou marqueté, d'époque Empire, orné d'un médaillon en bronze ;
- une louve en bronze sur socle en marbre, trouvée par Chateaubriand à Rome et offerte à Mme Récamier ;
- deux carafes avec leur bouchon et douze verres en cristal ;
- une série des œuvres de Plutarque, éditées de 1783 à 1786, collection de 22 tomes in-8 en pleine peau, veau blanc décoré et dorés sur tranche

Vote pour à l'unanimité

22.157 – Albert-Kahn remise de fichiers centre monuments nationaux (CMN) – avenant

L'exposition du CNM est prolongée jusqu'au 15 juin 2023. Il est nécessaire de régulariser le contrat de remise de fichiers numériques par le musée Albert-Kahn.

Vote pour à l'unanimité

22.161 – Association plus de sons - subvention pour le festival Rock-en-Seine – avenant

Le festival Rock-en-Seine se déroulera les 25, 26, 27, 28 et 30 août 2022 au Domaine national de Saint-Cloud. Le Département s'engage à apporter son soutien financier à l'Association, à hauteur de 113 000 € pour un budget prévisionnel global de 12 400 000€

Vote pour à l'unanimité

22.162 – Musée départemental Albert-Kahn - prêt d'un fac-similé et remise de fichier numérique - ville de Liège

La Ville de Liège (Belgique) a sollicité le Département des Hauts-de-Seine en septembre 2021, pour le prêt d'une reproduction en fac-similé d'une photographie, ainsi que la remise et l'autorisation d'exploitation d'un fichier numérique reproduisant cette photographie, inscrite à l'inventaire de la collection des « Archives de la Planète ». La reproduction en fac-similé sera présentée à La Boverie – Musée des Beaux-Arts de la ville de Liège, du 20 octobre 2022 au 26 février 2023, dans l'exposition intitulée « Les Femmes collectionneuses de la famille Rothschild ».

L'exposition aborde la personnalité de ces femmes dans leur environnement et dans leur époque. Elle traite également de l'histoire du goût au sens large, à travers les yeux de ces collectionneuses. Parmi celles-ci, la baronne Béatrice Ephrussi, née de Rothschild (1864-1934), dont l'œuvre en tant que collectionneuse est remarquable, et qui fut reçue par Albert Kahn en 1923. La reproduction d'un portrait autochrome en format identique (fac-similé), réalisé lors de cette visite, sera exposée et figurera dans le catalogue de l'exposition.

Vote pour à l'unanimité

22.167 – La Défense Jazz Festival - Conventions de parrainage

Le Département des Hauts-de-Seine organise, du 20 au 26 juin 2022, la 45ème édition de « La Défense Jazz Festival » sur le Parvis de La Défense, et propose, à cette occasion, des concerts gratuits, en plein air, à midi la semaine et en soirée le week-end.

Pour l'édition 2022, le festival présentera notamment les artistes suivants : Herbie Hancock, Ibrahim Maalouf, Fiona Monbet, Daïda, Coccolite... L'autre volet du festival est le « Concours national de Jazz de La Défense », qui met en avant sur scène 6 jeunes talents du jazz français

Il est nécessaire d'approuver les conventions de parrainage à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et les sociétés H3 Média et TSF JAZZ, en vue de fixer les modalités de parrainage pour la communication et la valorisation de l'événement La Défense Jazz Festival 2022.

Vote pour à l'unanimité

22.168 – « La seine à l'œuvre » - association des départements de l'axe seine (ADAS) – Demande de subventions auprès du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

- Subvention de fonctionnement 33 000 € TTC
- Subvention d'investissement 90 000 € TTC

Le 27 septembre 2019, le conseil d'administration de l'association ADAS – composé des Présidents des Départements membres ou de leurs représentants – a validé l'action « Œuvres de crue », qui consiste à implanter, dans la Seine ou sur ses berges, des œuvres d'art en référence aux crues du fleuve.

Il s'agit, par ce projet, de développer une culture du fleuve et de construire une collection d'œuvres d'art référentes de ses enjeux. Supports d'une médiation active, les œuvres permettront de découvrir, comprendre, habiter un fleuve anthropisé.

Le Département des Hauts-de-Seine coordonne le projet pour l'ensemble des départements de l'ADAS, et mène les actions collectives ainsi que les démarches administratives utiles.

Vote pour à l'unanimité

22.169 – Musée du Grand Siècle prêt d'oeuvre Galerie d'Italia Naples

Le département a reçu une demande de prêt d'une œuvre au profit des Gallerie d'Italia de Naples, dans le cadre de l'exposition intitulée Artemisia Gentileschi in Naples. L'ambition est de célébrer et d'étudier l'œuvre et la vie d'Artemisia Gentileschi (1593-1656) lors de son séjour napolitain de 1630 à 1655.

En vue de cette exposition, le Département des Hauts-de-Seine a été sollicité pour le prêt de l'œuvre : Antonio de Bellis (1630-1656), Samson et Dalila, huile sur cuivre, H. 61 cm ; L. 87 cm, inv. 2020.1.21, valeur d'assurance : 60 000 €.



Vote pour à l'unanimité

22.170 - Association Les héros de la liberté - Abrogation de subvention

Par délibération du 20 septembre 2021 (rapport n° 21.215 CP), avait été attribuée une subvention de 5 000 € à l'association Les Héros de la Liberté, sise à Paris, pour la tenue d'un salon littéraire à la Forteresse du Mont-Valérien à Suresnes, haut lieu de la résistance situé sur le territoire des Hauts-de-Seine ; ladite subvention a été versée à l'association le 29 septembre 2021. Par lettre du 30 mars 2022, le Président de l'association a informé le Département de l'annulation de ce salon, qui devait se dérouler en septembre 2022.

Vote pour à l'unanimité

Rapport spécial

22.180 - SPL Val-de-Seine aménagement - garantie d'emprunt

Le département des Hauts-de-Seine accorde sa garantie d'emprunt à la société publique locale Val de Seine Aménagement, à hauteur de 40 %, pour un prêt consenti par le Crédit mutuel dans le cadre du financement d'un projet d'acquisition immobilier, démolition, dépollution et viabilisation des terrains situés sur l'îlot M Nord de la ZAC Seguin-Rives de Seine à Boulogne-Billancourt, permettant à terme la réalisation de 27 000 m² de logements et 1 000 m² de locaux d'activités

Vote pour à l'unanimité

Prochaine date : commission plénière le vendredi 8 juillet 2022

Dans l'intervalle, je reste à votre écoute.

Astrid Brobecker

Conseillère municipale Fontenay-aux-Roses

Conseillère départementale Hauts-de-Seine

<https://astridbrobecker.fr>



abrobecker@hauts-de-seine.fr



[@AstridBrobecker](https://twitter.com/AstridBrobecker)

